



Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 5 juin 2012, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Jean-Paul Morel à Alain Cacaly – Isella De Marco à Odile Bedeau de l'Ecochère – Rahma Khadraoui à Andrée Ligonnet – Fabienne Alphonsine à Daniel Tanner – Yannis Burgat à Michel Charpenay – Florentine Masse à Jean-Claude Cano – Grégory Coin à Thierry Vachon – Bénédicte Krebs à Isabelle Ballet – Stéphane Jeannet à Grégory Estrems

Absente : Véronique Soriano

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Isabelle Duret a été désignée.

**DELIB 2012.06.11 12**

**OBJET : Extension de l'abri du Centre technique municipal : autoriser le Maire à déposer une demande de permis de construire**

Jean-Claude CANO, adjoint délégué au Patrimoine Bâti et VRD, informe les membres du conseil municipal qu'à l'occasion du vote du budget prévisionnel 2012, le conseil municipal a approuvé l'inscription d'une enveloppe budgétaire prévisionnelle de 50 000 euros relative à l'extension de l'abri du centre technique municipal.

Il est nécessaire de déposer au préalable des travaux, une demande de permis de construire.

Régie par la loi du 31 décembre 1976 et par un décret du 30 décembre 1983 (Code de l'urbanisme article L 421-1 à L 423-5 et R 421-1 à R 424-3), la demande de permis de construire doit être déposée par le propriétaire du bâtiment.

Le demandeur étant une personne publique, le conseil municipal doit autoriser le maire à effectuer les formalités de dépôt.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **AUTORISE le maire à signer la demande de permis de construire et l'ensemble des documents se référant à l'extension de l'abri du centre technique municipal.**

**A l'unanimité.**

St-Quentin-Fallavier, le 12 juin 2012.

Publication le 14 juin 2012.

